



LES BOURGEOISIES EN VALAIS

Le terme de «bourgeois» ou de «bourgeoisie» sonne étrangement dans le monde actuel. Il incarne un esprit égoïste, capitaliste et rétrograde. Cependant, les mots ont changé de sens. Le terme de «bourgeoisie» implique en Valais, comme dans d'autres parties de la Suisse, l'esprit de solidarité, d'entraide, d'actions sociales.

ADALBERT GRAND ■
PRÉSIDENT,
FÉDÉRATION DES
BOURGEOISIES VALAISANNES

La bourgeoisie traditionnelle, et je reviens là à l'origine des bourgeoisies, était l'union de ceux qui habitaient le même bourg. En Valais, l'institution bourgeoise remonte au XIII^e siècle. C'est à partir de cette date qu'apparaissent les premiers textes parlant de ces communautés locales qui occupent un rôle prépondérant dans la vie sociale et politique du pays.

Dans le Haut-Valais, de tradition germanique, les bourgeoisies sont nées de l'institutionnalisation de consortages économiques. Dans le Bas-Valais, de tradition française, c'est le Prince savoyard qui en général a octroyé des franchises à certaines communautés locales.

Quelles que soient leurs origines, ces communautés constituées en bourgeoisies détentrices de pouvoirs politiques ont régi la vie locale jusqu'à la Révolution française. Elles s'étaient progressivement fermées. L'accès en avait été rendu de plus en plus difficile, car ceux qui avaient lutté pour acquérir l'indépendance politique et des avantages économiques n'étaient guère enclins à partager leurs privilèges avec de nouveaux venus. La Révolution française a mis fin à cet état de fait, mais la Restauration l'a réintroduit avec obligation à ces

bourgeoisies d'admettre, en leur sein, les personnes qui habitaient l'endroit depuis longtemps. C'est ainsi que les bourgeoisies ont continué à régir la vie politique locale jusqu'en 1848.

Avec l'apparition de l'Etat fédéral ont été créées les communes municipales dans lesquelles tous les citoyens domiciliés peuvent dorénavant exercer leurs droits politiques. Le Valais n'a cependant pas supprimé les bourgeoisies. Elles ont continué à exister, en parallèle, en tant que corporations de droit public, mais avec une sphère d'activités nettement plus limitée qu'auparavant. Une partie de leurs biens fut attribuée aux nouvelles communes municipales.

LE RÔLE DES BOURGEOISIES AUJOURD'HUI

Les Bourgeoisies ont un rôle important à jouer comme collectivités publiques. Elles demeurent en effet des corporations de droit public chargées de remplir des buts d'intérêt public en fonction de leurs moyens. A ce titre, elles constituent un corps indépendant des communes, des cantons et de la Confédération, avec un regard extérieur à cette hiérarchie. Dans leur rôle d'intermédiaires, les Bourgeoisies

concilient les avantages de l'administration publique et ceux d'une gestion quasi privée.

Elles incarnent la mémoire historique du pays et garantissent le maintien des racines locales auxquelles les citoyens de notre siècle sont de plus en plus attachés et qu'ils cherchent à renforcer. Elles restent ainsi le témoin et le garant de nos racines et de nos traditions.

Actuellement, le tiers de la population vit encore à l'endroit où il possède un droit de bourgeoisie et il n'est pas rare que des personnes déposent une requête pour obtenir un droit de bourgeoisie. Leur dernier pouvoir politique, celui d'octroyer le droit de cité, a été abrogé le 1er janvier 2008. La Fédération des Bourgeoisies Valaisannes a soutenu cette modification législative, notamment parce que ce pouvoir était fortement limité par l'octroi de la naturalisation facilitée imposée par le droit fédéral. Dès cette date, le droit de bourgeoisie et le droit de cité communal sont devenus entièrement distincts. Les personnes naturalisées ne sont ainsi plus bourgeoises, mais ressortissantes de la commune municipale. Le droit de bourgeoisie s'acquiert désormais par transmission automatique, conformément aux dispositions civiles fédérales, ou par octroi à un citoyen valaisan qui répond aux critères fixés par le règlement bourgeoisial, à sa requête expresse.

Actuellement, le Valais compte encore 134 communes et 147 bourgeoisies. Pour leur gestion, les bourgeoisies qui le désirent peuvent s'administrer elles-mêmes en nommant un conseil

bourgeoisial ad hoc de trois à sept membres, une possibilité dont font usage actuellement 49 bourgeoisies. Dans les localités où il n'existe pas de conseil bourgeoisial, c'est le Conseil Communal qui administre les biens de la bourgeoisie. Toutefois, les assemblées bourgeoises et les assemblées primaires des communes municipales doivent se tenir séparément.

Toutes les bourgeoisies sont membres de la Fédération des bourgeoisies valaisannes, qui défend leurs intérêts envers tous les autres groupes d'intérêt et institutions politiques.

La Fédération des bourgeoisies valaisannes tient son assemblée des délégués chaque année en avril.

Son comité se compose de sept membres:

- Président, Adalbert Grand, Loèche-Ville
- Vice-président Jacques Vuignier, Martigny
- Membre, Charles-Alexander Elsig, Sion
- Membre, Lionel Coutaz, St-Maurice
- Membre, Bernard Theler, Sierre
- Membre, Peter Schmid, Brigue,
- Georges Schmid, Viège et FSBC
- Secrétaire et caissier, Simon Schwery, Sion

Le droit à l'existence des bourgeoisies est maintenant ancré dans la Constitution. Actuellement, dans



LA FÉDÉRATION DES BOURGEOISIES
VALAISANNES.

ASSIS (DE GAUCHE À DROITE):
CHARLES-ALEXANDER ELSIG,
ADALBERT GRAND,
BERNARD THELER

DEBOUT (DE GAUCHE À DROITE):
SIMON SCHWERY,
GEORGES SCHMID,
PETER SCHMID

ABSENT:
JACQUES VUIGNIER,
LIONEL COUTAZ

le cadre des fusions de Communes municipales, les Bourgeoisies restent la plupart du temps séparées.

Les sphères d'activité des bourgeoisies sont variées. Celles-ci possèdent ainsi plus de 80% de la forêt valaisanne et assument une grande responsabilité en matière de gestion ou de protection de la forêt et ce dans leurs exploitations forestières. Toutefois, elles ne pourraient plus supporter financièrement ces tâches sans le soutien de la Confédération, du canton et des communes municipales. Les bourgeoisies ont constitué des triages forestiers, de sorte qu'elles gèrent leurs propres forêts et exécutent également des travaux pour

le compte d'autrui. Elles mettent leurs alpages et leurs domaines agricoles en plaine à la disposition des paysans et concluent des droits de superficie pour mettre à la disposition des intéressés des terrains industriels et des terrains à bâtir pour des logements. Les bourgeoisies sont souvent propriétaires de maisons bourgeoises et, plus rarement, de maisons de commune où se déroulent les assemblées bourgeoises et d'autres manifestations. Les bourgeois possèdent et entretiennent aussi de superbes édifices religieux et leur engagement dans le domaine social et culturel est conséquent. Ils apportent en outre un soutien financier à certaines institutions. ■